



Licenciement pour non presentation au travail

Par **fanny54560**, le 13/01/2009 à 21:41

bonjours je ne me suis pas représentée a mon travail apres mon conges maternité.je viens de recevoir une lettre de licenciement.est ce une faute grave?

Par **Marion2**, le 13/01/2009 à 22:26

[fluo]BONSOIR[/fluo]

Ni bonjour (ou bonsoir), ni merci.... et vous ne vous présentez pas à votre travail après votre congé maternité ???

[fluo]est-ce une faute grave ?[/fluo]

A votre avis ?

Je dois reconnaître que votre licenciement est largement justifié !

Par **fanny54560**, le 14/01/2009 à 07:37

oui mes il se trouve que la caisse ma dit de reprendre mon travail le 14 jan 2009 et que ma societe ma envoyer la lettre comme quoi je ne me suis pas pres le 14 dec 2008 alor je c pas .
merci de votre rep

Par **timati**, le **14/01/2009** à **09:27**

Bonjour,

Quelle était la date prévue de votre accouchement et à quelle date avez vous réellement accouché?

Par **Visiteur**, le **14/01/2009** à **15:06**

bonjour,

fanny ce n'est pas la peine de corriger votre message initial alors que laure vous avait envoyé un post...

un nouveau post vous excusant aurait mieux fait l'affaire..

car à la lecture du post de laure , on se demande si elle n'a pas perdu des neurones à son cerveau....